

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 93 (1942)
Heft: 2

Rubrik: Communications

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 06.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Autre littérature consultée : « *Journal forestier suisse* » 1927, *F. Comte*, « *Le peuplier* », p. 179; 1936, *A. Barbey*, « La question du peuplier envisagée au point de vue suisse », p. 197; 1941, *C. Albisetti*, « *Le peuplier* », p. 173.

AFFAIRES DE LA SOCIÉTÉ.

Cotisation de 1942

Les membres de la Société forestière suisse sont priés de payer la cotisation annuelle 1942, de 12 fr., en utilisant pour cela le formulaire postal (chèque VIII 11.645 Zurich) annexé à ce cahier. Sinon, la cotisation sera perçue par remboursement.

Il sera procédé à l'impression de la liste des sociétaires; aussi bien ceux-ci sont-ils priés d'indiquer exactement leur adresse actuelle.

Le caissier : *H. Fleisch*, inspecteur forestier.

COMMUNICATIONS

Dégâts par le « campagnol amphibie » ou « rat fouisseur »

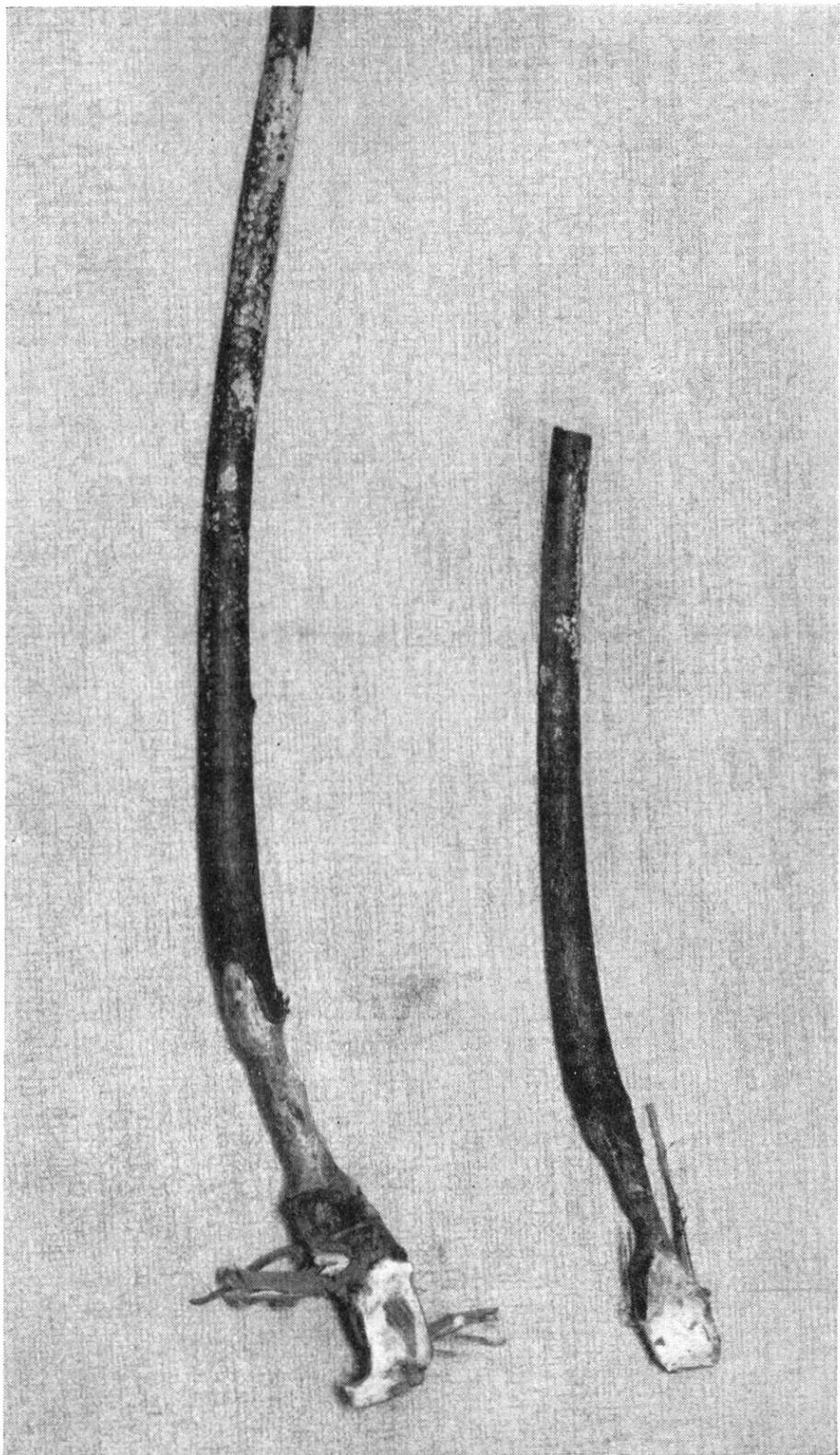
Nous avons mentionné, ici-même (1940, n° 4, page 82), les méfaits du malagnou (*Arvicola glareolus*) sur certaines essences et, en particulier, sur le lierre. Récemment, en parcourant une forêt de plaine au pied du Jura vaudois (forêt de *Tassonnayres*, près de Giez) dans une clairière, sur une argile mollassique très fertile, notre attention fut attirée par la présence d'un champignon parasitaire, dont notre illustration représente le développement extérieur sur une tige d'étable de montagne haute de 4 m., âgée de six ans.

Ce jeune arbre était totalement sec (décembre 1941), mais ne semblait pas avoir perdu sa vitalité par suite de la seule attaque d'un champignon, qui s'est révélé être du genre *Corticium*¹ et qui, dans le cas particulier, doit être considéré comme un parasite saprophyte. En effet, l'examen du pied de l'étable desséché nous a révélé qu'il avait subi, à l'instar de quelques feuillus voisins, l'attaque de campagnols qui fut si virulente dans certaines forêts, en particulier dans les cultures artificielles de mélèzes, au cours de l'hiver rigoureux 1940 à 1941.

Bien que nous n'ayons pas pu surprendre le rongeur incriminé, l'examen du dommage si caractérisé, qui a entraîné la destruction du collet et des racines maîtresses (voir notre photographie), permet d'admettre qu'il s'agit ici d'une attaque de l'*Arvicola amphibius*. Le campagnol amphibie est aussi désigné sous le vocable de « rat fouisseur »²,

¹ Obligamment identifié par M. Stähelin, de la Station fédérale viti-cole de Lausanne.

² En allemand : « Grosse Wühlmaus ».



Ravages du campagnol amphibie.

Plants d'érable de montagne avec collet rongé: dégâts « primaires » et tiges parasitées par le champignon *Corticium*; dégâts secondaires.

puisque son action se localise surtout sous terre, aussi bien dans les berges des étangs et des cours d'eau, que dans les clairières et les lisières de forêt au sol plus ou moins desséché; il a, par conséquent, un pouvoir d'adaptation varié.

Il mesure 20 à 24 cm. de longueur, est trapu, au poil hérissé, de couleur brun-noir, parfois rougeâtre, plus clair sous le ventre; il a des oreilles minuscules et une queue de 6 à 8 cm. de longueur.

Le rat fouisseur fore dans le sol des galeries superficielles, souvent découvertes, aboutissant à des monticules semblables à ceux des taupes, toutefois non pourvus d'une ouverture visible de l'extérieur.

Ce rongeur localise son ravage en dessous du collet, à la fois hors et dans la terre, en s'acharnant à la destruction, non seulement de l'aubier, mais aussi du bois de cœur et en causant une déformation d'apparence plus ou moins conique, comme le figure la photographie ci-contre. Il arrive souvent qu'un jeune arbre, abîmé de cette façon, se brise sous l'action du vent ou de la neige. Lorsque des éléments du système radicellaire sont épargnés, des rejets se forment, en particulier sur les érables, qui repoussent assez facilement du pied, ce que l'on distingue déjà sur notre illustration.

Les essences attaquées sont, à part l'érable : le frêne, le chêne, le hêtre et le charme, le mélèze et l'épicéa; en revanche, le sapin blanc et le pin sont très rarement atteints. *L'Arvicola amphibius*, de même que *l'Arvicola glareolus*, qui est beaucoup plus répandu, ne causent, en général, durant les hivers très rigoureux, que des dégâts sporadiques, alors que le sol est recouvert d'une neige persistante.

Le forestier est assez désarmé pour prendre des mesures de défense spéciales contre ces ravageurs qui peuvent, cependant, dans certains cas, abîmer des plantations ou des semis naturels précieux dans les clairières à reboiser. La pose de trappes ou d'appâts empoisonnés ne réussit que rarement à capturer ou décimer les campagnols. Toutefois la chasse que leur font les oiseaux rapaces, en particulier les buse, les hiboux et les chouettes, ainsi que les corneilles et, par-dessus tout, les renards, empêche certainement la multiplication massive de ces rongeurs « primaires » des peuplements en régénération.

Aug. Barbey.

Exploitations de guerre dans les forêts du Chenit en 1941

Dans nos forêts du Haut-Jura vaudois, comprises entre 1100 m. et 1480 m. d'altitude, les coupes des années normales demeurent prudentes, ainsi que l'exigent les éléments de la station. La possibilité annuelle des forêts communales du Chenit (2446 ha.) ne dépasse pas 1,2 % du matériel sur pied. En outre, la majeure partie des exploitations ne peut avoir lieu que d'avril à novembre; durant l'hiver et le premier printemps, les travaux forestiers se réduisent à quelques coupes de bois de service, notamment dans le Risoud, où il vaut la peine, vu la grosseur et la valeur des bois, de dégager le pied de chaque plante de la haute neige.

Dans ces conditions, en prescrivant des livraisons de bois qui nous forcent à doubler, ou presque, le volume des coupes et les travaux de transport, l'Economie de guerre nous propose un sérieux effort d'orga-

nisation, effort salutaire d'ailleurs parce qu'il nous fait prendre conscience de nos possibilités d'action.

Les forêts appartenant à la commune du Chenit et les forêts privées du territoire communal, qui recouvrent ensemble une surface de 4100 ha., dont la moitié s'étend au-dessus de l'altitude de 1300 m., furent mises dans l'obligation de produire un contingent de 18.000 stères, se décomposant comme suit : 10.000 stères de bois de feu à expédier hors de la commune et destinés à l'approvisionnement général du pays, 6000 stères laissés à l'usage des habitants de la commune, 2000 stères de bois de râperie. Cette quantité, supérieure de 11.000 stères environ à la production habituelle, devait être fournie entièrement sans que fût diminué le volume des bois de service offert sur le marché, au cours des années précédentes.

Pour parvenir à livrer le contingent de taille qui nous était demandé, il fut indispensable de faire appel à toutes les parcelles de forêt. Les propriétaires furent donc réunis et instruits du travail à accomplir pour le service du pays. Les parcelles mesurant 2 ha. et plus furent tenues de fournir chacune un certain nombre de stères de bois assortis, destinés aux expéditions hors de la commune. Pour fixer ces contingents partiels, on tint compte, le mieux possible, de l'état des boisés et des besoins ménagers ou industriels des propriétaires.

Les forêts privées étant presque toutes situées dans les parties inférieures des flancs de la vallée, il fut demandé aux propriétaires de mettre leurs coupes en œuvre dès le printemps, afin que les bûcherons et les voituriers soient libérés assez tôt pour l'exploitation des forêts élevées.

A la demande des propriétaires, un contrat collectif d'assurance, en faveur des bûcherons travaillant dans les forêts privées, fut passé entre le service forestier communal et la « Zurich-accidents », la Caisse nationale ayant refusé de s'intéresser à l'exploitation des forêts particulières.

A notre grande satisfaction, chacun se mit à la tâche avec conscience, en suivant les directives reçues. De la sorte, malgré la neige persistante et les nombreux mauvais jours du printemps dernier, nos expéditions de bois de feu purent être commencées vers la fin de mai déjà. Le succès de la campagne tenait à un bon départ; il fut acquis grâce, avant tout, au savoir-faire et à l'assiduité de nos gardes forestiers.

Dès juillet, les coupes dans les forêts hautes étaient entreprises. Elles furent favorisées par une saison exceptionnellement belle. Les chalets et les baraqués restèrent habités jusqu'à la fin d'octobre.

En plus des bûcherons de la région et des saisonniers italiens habituels, nous reçumes quelques équipes d'ouvriers lausannois, fribourgeois et tessinois. Des congés militaires furent demandés en grand nombre et accordés sans trop de difficultés.

Le transport de tous les bois produits représentait un travail beaucoup trop vaste pour nos voituriers-agriculteurs. Il fallut le fractionner. Les chevaux furent utilisés essentiellement à la vidange des coupes jusqu'aux chemins principaux. Un camionneur fut engagé pour le transport des bois aux stations de chemin de fer et le chargement immédiat sur wagon. De cette manière, les expéditions furent accélérées, et nous sommes parvenus à livrer, avant novembre, 2000 stères de bois de râperie et 7000 stères de bois de feu, composés essentiellement de sapin, le fayard étant peu représenté dans nos forêts et ne fournissant qu'une faible proportion d'assortiments de choix.

La consommation de bois à brûler dans la commune du Chenit fut approximativement de : 8500 stères pour les besoins des ménages et des trains de campagne, soit 2 stères en moyenne par habitant (4277 habitants et 1303 ménages); 700 stères pour les établissements publics : écoles, hôpital, hôtels, etc.; 500 stères pour les boulangeries et laiteries, et 600 stères pour le chauffage de plusieurs ateliers d'usines.

La production de bois de service résineux fut de 5000 m³ environ.

Dans les forêts communales, comme dans les forêts privées, les prix de façonnage des bois furent élevés de 30 %, et ceux des charrois de 40 % au-dessus des prix correspondants de 1939.

Cette première année d'activité commune du service forestier du Chenit avec les propriétaires particuliers se déroula dans un esprit d'entente, qui autorise à envisager sans appréhension la nouvelle campagne d'économie de guerre.

B.

A la recherche du tan perdu

Vite, souriez à la lecture de ce calembour, qui rappelle l'époque heureuse où les forestiers avaient encore le loisir de lire, et, sans perdre de temps, voyons comment gagner du tan.

Les besoins actuels en matières premières de nos tanneries sont grands; les efforts qui ont été faits, l'an dernier, pour augmenter la production d'écorces à tan en sont la preuve. Malheureusement, la récolte des écorces est limitée à l'époque de la montée de la sève.

Un communiqué paru dans le numéro du 27 décembre 1941 de « l'Illustration » décrit un procédé d'écorçage à la vapeur qui a été pratiqué en France sur des rondins de chêne. Dans quelques départements français, l'écorçage du chêne a été rendu obligatoire par décret, dans toutes les coupes estivales de taillis de chêne.

Mais, la production restant insuffisante, un tanneur, M. *Coldefy*, de Châteaurenault (Indre et Loire), a repris les essais faits en 1932 par M. Delhommeau, de Cléré, et a mis au point l'écorçage à la vapeur en toutes saisons; l'article mentionne qu'il s'agit de chêne seulement (et de bois frais, sans doute).

Le procédé est simple : c'est l'étuvage préalable des rondins à écorcer, dans des cuves de bois de la contenance d'un stère. Une chaudière de locomobile produit la vapeur qui, introduite dans une série de cuves disposées horizontalement, étuve le bois pendant 75 à 90 minutes, selon la saison; la température à l'intérieur des cuves doit atteindre 90° C.

Après étuvage, l'écorce est levée par les procédés habituels, « avec une facilité remarquable ». (250 kg. à 300 kg. d'écorce par journée de travail d'écorceur.) Les données sur le coût de la main-d'œuvre de cet écorçage manquent; dans une prochaine communication, nous espérons pouvoir les fournir.

Tirons toutefois du peu de renseignements donnés par cet exposé quelques conclusions :

En Suisse, la nécessité de lever l'écorce d'épicéa subsistera, en économie de guerre, même si l'on applique l'écorçage à la vapeur, dans les coupes de taillis de chêne, en toutes saisons.

Il faudrait donc expérimenter si l'écorçage à la vapeur de l'épicéa est possible; des essais pourraient rapidement être faits dans les fabriques de cellulose. S'ils étaient concluants, les bois de papeterie d'essence épicéa, propres à fournir des écorces à tan, pourraient être livrés non écorcés; ainsi, chacun y trouverait avantage.

Un chantier serait installé dans les régions boisées en taillis de chêne. Afin d'éviter des transports spéciaux des bois à écorcer, le chantier se trouvera en bordure d'une route principale desservant une région boisée; les véhicules transportant des rondins de chêne seraient tenus de déposer leur bois à l'entrée du chantier et de reprendre en charge une quantité équivalente de bois écorcé à l'autre extrémité du chantier. La prestation de main-d'œuvre pour le transbordement du bois serait compensée par la remise d'un bois de feu de meilleure qualité; du chêne étuvé et sans écorce doit aussi être un excellent bois carburant.

Que conclure de cet exposé, sinon que les tanneries suisses se doivent de tenter l'ouverture d'un chantier d'écorçage à la vapeur cet hiver encore, en s'inspirant des expériences faites sur les chantiers français. Comme l'an dernier, les services forestiers collaboreront volontiers avec elles.

G. Leuenberger, ing. forest.

V^{me} session du comité du Centre international de sylviculture

Du 21 au 25 octobre 1941, les délégués des Etats membres ont pris part à la V^{me} session du comité du Centre international de sylviculture qui a eu lieu à Baden-Baden, sous la présidence du baron *K. de Wald-bott* (Hongrie), président. A l'ouverture des travaux, le directeur ministériel Eberts a souhaité la bienvenue aux participants au nom du gouvernement du Reich. Le président a salué tout particulièrement les représentants de la Norvège et de la Turquie, qui prenaient part pour la première fois aux travaux du Centre. Les Etats étaient représentés

de la façon suivante : Allemagne : le Ministerialdirektor Eberts et le Landforstmeister Raab. Danemark : M. Krarup, ancien directeur de la sylviculture de l'Etat. Espagne : MM. Rodero-Perez et Rodriguez-Torres, directeurs forestiers. Finlande : le prof. Cajander, directeur général de l'administration forestière de l'Etat. France : M. Colomb, directeur général à la direction des forêts, de la chasse et de la pêche, le prof. Oudin, directeur de l'Ecole nationale forestière, et M. Perdrizet, secrétaire général du comité central des groupements interprofessionnels forestiers. Hongrie : le baron K. de Waldbott, membre de la haute Chambre hongroise et président du C. I. S. Italie : le Dr Moser, primo seniore de la Milice nationale forestière, comme représentant du délégué M. Agostini, lieutenant général, absent pour maladie. Norvège : M. Opsahl, conseiller d'Etat. Pays-Bas : le Dr van Steijn, directeur de l'administration forestière de l'Etat. Roumanie : le prof. Dracea, directeur de l'institut des recherches forestières. Slovaquie : M. Bednarcik, conseiller. Suède : M. Aminoff, chef de section à la direction des domaines. Suisse : M. Petitmermet, inspecteur général des forêts, et M. Sartorius, ingénieur forestier. Turquie : M. Kemal Koc, premier secrétaire d'ambassade à Berlin. L'Institut international d'agriculture était représenté par son président, le baron Acerbo, par le conseiller ministériel Weber, délégué allemand à l'Institut, et par le secrétaire général, le prof. Papi. L'Union internationale des Instituts de recherches forestières avait envoyé comme représentant l'ingénieur forestier Sven Petrini (Stockholm).

Les séances commencèrent par le rapport du directeur du Centre, le prof. Köstler, sur l'activité du Bureau depuis la dernière session. Le comité put prendre connaissance des éditions allemande et française du quatrième fascicule de la revue « Intersylva », qui clôt ainsi sa première année. Les discussions qui suivirent portèrent sur l'approbation du budget de l'année 1942, sur des questions de personnel et d'organisation. Le programme de travail pour l'année 1942 fut adopté et il fut décidé de vouer une attention toute particulière aux questions relatives à l'économie du bois. Puis ce furent des séances où l'on entendit des exposés sur des questions forestières, dus aux collaborateurs permanents du Centre international de sylviculture. Il s'agissait des exposés suivants : ingénieur forestier Andersen (Danemark), sur : le rôle économique du bois de feuillus en Europe; conseiller Gonggryp (Pays-Bas), sur : l'exportation des bois tropicaux en Europe; conseiller Aro (Finlande), sur : l'utilisation pratique des résultats des recherches sur les scies dans les pays de l'Europe septentrionale et centrale; Forstmeister Immel (Allemagne), sur : la protection de la nature et l'idée du paysage dans la sylviculture.

Les trois derniers jours de la session furent remplis par des excursions, organisées par l'administration forestière du Pays de Bade. Elles ont permis aux participants de visiter des zones particulièrement caractéristiques, au point de vue du paysage et de la forêt, dans le nord de

la Forêt Noire et dans la plaine du Rhin. Après une conférence d'introduction, due au Landesforstmeister Hug, les participants visitèrent, sous sa conduite, les régions ressortissant aux Offices forestiers Forbach II (Murgschifferwald), Ottenhöfen et Karlsruhe. A la fin de la session eut lieu une réception offerte, à Karlsruhe, par le Reichsstatthalter et Gau-leiter Robert Wagner, à laquelle prirent part également le président du ministère badois Köhler, accompagné des représentants de l'administration badoise des forêts et de l'université de Fribourg (prof. Zentgraf).

CHRONIQUE.

Confédération.

Ecole polytechnique fédérale; division forestière. A fin novembre 1941, l'Ecole forestière comptait 76 étudiants qui se répartissent comme suit entre les 4 cours et les cantons :

	Zurich	Berne	Lucerne	Schwyz	Glaris	Fribourg	Soleure	Bâle	Schaffhouse	St-Gall	Grissons	Argovie	Thurgovie	Tessin	Vaud	Neuchâtel	Total
1 ^{er} cours . .	3	3	—	—	1	1	—	—	—	—	3	4	—	—	—	1	16
2 ^{me} , . .	2	2	—	1	—	1	—	—	—	2	2	3	—	—	2	3	18
3 ^{me} , . .	2	4	1	—	—	—	1	1	—	—	3	—	—	1	1	1	15
4 ^{me} , . .	3	—	1	—	—	—	—	—	3	—	—	—	2	—	2	—	11
En congé . .	2	3	—	1	—	—	1	1	1	1	2	1	—	—	2	1	16
<i>Total</i>	12	12	2	2	1	2	2	2	4	3	10	8	2	1	7	6	76

Conférence des directeurs cantonaux des forêts. Le 15 octobre 1941 a eu lieu, à Zurich, sous la présidence de M. Frey, Conseiller d'Etat à Lucerne, la conférence des directeurs cantonaux des forêts. L'assemblée s'occupa de quelques problèmes actuels importants de l'économie forestière suisse. Depuis le début de la guerre, le bois a pris une telle importance comme matériau de construction et combustible qu'il faut faire tout ce qui est possible pour assurer son utilisation rationnelle et aussi pour éviter tout gaspillage. Il faut pour cela pouvoir se baser sur la connaissance exacte de ses propriétés et particularités. Mais pour une telle étude systématique, des moyens financiers assez importants sont indispensables. — L'inspecteur forestier cantonal Bavier, à Coire, présenta ce côté de la question, soit : comment récolter les sommes nécessaires pour l'étude de ces questions sylvico-financières intéressant la communauté de notre pays ? Son exposé fut suivi d'une discussion très nourrie.

L'assemblée adopta le point de vue que ces moyens financiers sont à fournir par les intéressés, c'est-à-dire par les propriétaires de forêts